

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 23-12-523**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie – rue de la Fosse aux Loups – Parcelle AB 285

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la demande de Mme DOS SANTOS RUA domiciliée 30 rue de la Fosse aux Loups pour l'attribution d'un numéro d'adressage sur la rue de la Fosse aux Loups car un portail commun dessert deux habitations situées sur deux parcelles différentes (AB 284 et AB 285),

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une numérotation de voie pour la parcelle AB 285,

ARRETE

Article 1 : la numérotation de voie sur la rue de la Fosse aux Loups (parcelle AB 285) est la suivante :
30 bis rue de la Fosse aux Loups.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations adressées à :

- Mme Dos Santos Rua ;
- Gendarmerie Nationale ;
- Police Nationale ;
- EDF/GDF ;
- VEOLIA EAU ;
- INSEE Département recensement ;
- EPAMARNE ;
- SIETREM ;
- France Telecom ;
- Cadastre de Meaux ;
- Services Fiscaux de Seine-et-Marne ;
- Poste de Torcy ;
- Centre Incendie et Secours de Lognes ;
- Police Municipale de Torcy.

Fait à Torcy, le vingt-deux décembre deux mille vingt-trois

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa notification le

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE

